



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-96640>

Département(s) de publication : **49**

Annonce n° **25-96640**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Gie Saumur Val de Loire

**Correspondant :** Heurliere Sylvie

**Adresse :** 201 Bd Jean Moulin, 49400 Saumur

**Coordonnées :**

**Téléphone :** 0241502022

**Courriel :** [accueil@agglopropre49.fr](mailto:accueil@agglopropre49.fr)

**Adresse internet :** <https://gie-saumur-valdeloire.e-marchespublics.com>

**Adresse internet du profil d'acheteur :** [https://gie-saumur-valdeloire.e-marchespublics.com/pack/annonce\\_marche\\_public\\_33465\\_1115485.html](https://gie-saumur-valdeloire.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_33465_1115485.html)

### Section 2 - Description du marché

**Objet du marché :** GIE SAUMUR VAL DE LOIRE - PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCE

### Section 5 - Conditions relative au marché

**Unité monétaire utilisée, l'euro.**

**Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.**

### Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

**Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :**

**Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :**

**Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :**

**Commentaire sur les justifications :** Cf. Pièces du marché

### Section 8 - Mode de passation du marché

**Type de procédure :** procédure adaptée

## Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 24/10/2025 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 150 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## Section 13 - Renseignements relatifs aux lots

- **Lot(s) Dommages aux biens** - Le contrat a pour objet la réparation des dommages, telle qu'elle est prévue aux dispositions générales, causés aux biens immobiliers et mobiliers garantis ainsi que les dommages immatériels consécutifs.
- **Lot(s) Responsabilité générale** - L'assureur garantit, sous réserve des exclusions figurant au présent document, les conséquences pécuniaires de la responsabilité qui peut incomber à l'assuré par application des règles du droit civil, du droit administratif et en général des règles législatives ou réglementaires en vigueur, ou d'engagements contractuels, à la suite de dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non causés aux tiers du fait de ses activités.
- **Lot(s) Protection juridique et fonctionnelle** - Le contrat a pour objet de garantir les litiges liés aux compétences du Souscripteur, aux attributions qui lui sont dévolues par les textes en vigueur.
- **Lot(s) Responsabilité civile des dirigeants** - Sous réserve des exclusions figurant au présent document, le contrat garantit les assurés contre toutes les conséquences pécuniaires résultant des réclamations qui leur sont faites sur le fondement de la responsabilité civile et imputable à une faute réelle ou alléguée commise en leur qualité de dirigeants. Sont garantis, par ailleurs, les frais de défense exposés par l'assuré pour sa défense civile (judiciaire, amiable ou arbitrale) et /ou sa défense pénale, dans le cadre de la mise en oeuvre des garanties du contrat ou dès lors qu'il est mis en cause dans le cadre de ses fonctions de dirigeant.
- **Lot(s) Cyber risques** - Le contrat a pour objet de garantir les conséquences financières de toute atteinte, selon la définition du contrat, survenue suite à un acte malveillant commis dans l'intention de nuire à l'assuré. Les conséquences d'une erreur de manipulation ou d'un dysfonctionnement du système d'information ou les effets du courant sont également garantis par le contrat.

---

Date d'envoi du présent avis à la publication : 29/08/2025